



## Conseil communal d'Arzier - Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 18/2019 :

#### **Demande de crédit de CHF 195'000. -- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2019 avec Madame la syndique Louise Schweizer et Monsieur le municipal Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame la syndique et Monsieur le municipal pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet est intégré au plan d'investissements 2019-2024 pour la somme de CHF 200'000.--.

**Budget :** Le montant total du préavis résulte de la comparaison de deux offres. Les deux entreprises proposent des offres équivalentes. Aucune entreprise n'a été retenue pour le moment puisque la municipalité demandera des offres pour chaque toit au fur et à mesure des travaux. Ceux-ci seront adjugés en fonction des prix reçus.

**Modalités de financement :** Le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 20 ans. Cette durée paraît raisonnable.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 11'797.50 par an pour les 6 chalets (soit CHF 4.40/habitant), et donc moins de CHF 2'000.- par chalet.

Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 18/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 18/2019 concernant une demande de crédit de CHF 195'000.-- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage ;
2. D'accorder un crédit de CHF 195'000. -- TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par l'emprunt ;
4. De l'amortir sur 20 ans.

Arzier-Le Muids, le 4 novembre 2019

**Demande de crédit de CHF 195'000. -- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage**

---

Pour la commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER,

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Rapporteur